RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES

ACTIONS DE FORMATIONS ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 03 décembre 2026 à 12h00

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
Site minier de Wallers Arenberg
RUE Michel Rondet
BP 59
59135 Wallers

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	ACTIONS DE FORMATIONS ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande
	Nombre de lots	9
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans clause d'insertion spécifique
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 12
7 - Examen des candidatures et des offres 13
7.1 - Sélection des candidatures 13
7.2 - Attribution des accords-cadres 13
7.3 - Suite à donner à la consultation 14
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
La présente consultation concerne :
ACTIONS DE FORMATIONS ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

1.2 - Mode de passation 4
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre multi-attributaire, sans minimum et avec maximum, est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il est exécuté par l'émission de bons de commande, sans remise en concurrence des titulaires lors de l'émission des commandes.

Chaque lot sera attribué à deux (2) titulaires maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres recevables, régulières, acceptables et appropriées. Si le nombre d'offres susceptibles d'être retenues est inférieur à deux, l'accord-cadre pourra être attribué à un seul titulaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Remobilisation et développement personnel
2	Orientation, projet professionnel et insertion vers l'emploi
3	Sanitaire et social
4	Accompagnement des jeunes de 16 à17 ans dans le parcours de remobilisation et d'orientation professionnelle
5	Transport et logistique
6	Travail des métaux
7	Construction, bâtiment et travaux publics
8	Hygiène et nettoyage industriel
9	Sécurité, incendie et surveillance

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
80500000-9	Services de formation

Lot(s)	Code principal	Description
1	80500000-9	Services de formation
2	80500000-9	Services de formation
3	80500000-9	Services de formation
4	80500000-9	Services de formation
5	80500000-9	Services de formation
6	80500000-9	Services de formation
7	80500000-9	Services de formation
8	80500000-9	Services de formation
9	80500000-9	Services de formation

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot	Nomenclatur	Libellé
1	3104	Actions de formation et d'insertion professionnelle

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au CCAP. Les engagements environnementaux expressément présentés dans l'offre et pris en compte au titre du critère environnemental deviennent contractuels pour le titulaire. L'objet même du marché concourt par ailleurs à des objectifs d'insertion professionnelle, sans qu'une clause d'insertion par heures réservées soit imposée au titulaire.

Chaque titulaire devra respecter les obligations environnementales et les autres conditions d'exécution prévues par les pièces contractuelles pendant toute la durée de l'accord-cadre.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- Lettre de candidature ou formulaire DC1
- Déclaration de candidature ou formulaire DC2
- Acte spécial de sous-traitance ou formulaire DC4
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le DQE de chaque lot, contractuel pour la désignation des prestations et les prix renseignés ; les quantités estimatives et le total estimatif sont non contractuels
- Le cadre de catalogue tarifaire contractuel, complété par le candidat pour les prestations complémentaires relevant strictement du périmètre du lot
- Le ou les formulaires/cadres de réponse technique et le catalogue pédagogique distinct du candidat
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur

des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Attestation d'assurance en cours de validité.	Non
Justificatifs des qualifications, certifications ou autorisations nécessaires à l'exécution des prestations du ou des lots concernés.	Non
Justificatif de certification Qualiopi délivré par un organisme certificateur accrédité.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le DQE complété (désignation des prestations et prix contractuels ; quantités estimatives et total estimatif non contractuels)	Non

Le catalogue tarifaire contractuel des prestations complémentaires relevant du périmètre du lot et le catalogue pédagogique, remis comme deux pièces distinctes	Non
Le ou les formulaires/cadres de réponse technique complétés, avec les références précises aux pages utiles du catalogue pédagogique lorsque le formulaire l'autorise	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

En cas de survenance d'un problème technique lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat peut utiliser l'assistance en ligne assurée par le gestionnaire du profil acheteur. Il est précisé que les services de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ne sont pas compétents pour assurer cette assistance.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée de 9h00 à 12h et 14h à

16h30 à l'adresse suivante :
CA PORTE DU HAINAUT

ZI du Plouich - Bâtiment 1 bis
Rue du commerce
59590 Raismes

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Formats des fichiers attendus

Afin de faciliter l'analyse des offres et l'exploitation des documents transmis, les candidats sont invités à respecter les formats de fichiers suivants :

-Acte d'engagement : format PDF ;
- DQE et catalogue tarifaire contractuel : format Excel (.xls ou .xlsx), ou format fourni par l'acheteur, afin de permettre l'exploitation et la vérification des données financières ;
- Formulaire/cadre de réponse technique, catalogue pédagogique et calendrier prévisionnel des formations : format Word (.doc ou .docx) ou PDF ;
-DC4 et pièces relatives aux sous-traitants, le cas échéant :** format Word (.doc ou .docx) ou PDF.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir

adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 16 novembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Contenu pédagogique	*25.0 %*
1.2-Méthodologie et organisation de l'action	*15.0 %*
1.3-Moyens humains et qualifications des intervenants CV et diplômes	*20.0 %*
1.4-Moyens matériels consacrés à l'action	*15.0 %*
1.5-Accessibilité et restauration	*5.0 %*
1.6-Adéquation et diversité utile du catalogue au périmètre du lot	*20.0 %*
2-Prix des prestations	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

Le sous-critère relatif au catalogue est apprécié au regard de l'adéquation effective des formations proposées aux besoins et au périmètre du lot, de la complémentarité des prestations et de leur utilité pour les parcours PLIE. Le seul nombre de formations figurant au catalogue ne peut, à lui seul, justifier une meilleure note.
Le catalogue pédagogique constitue une pièce distincte. Il n'est pris en compte dans l'analyse de la valeur technique que pour les éléments expressément demandés par le règlement et le formulaire technique. Les candidats doivent identifier précisément les pages ou rubriques auxquelles ils se réfèrent.
Pour les lots comportant plusieurs formulaires techniques correspondant aux prestations du DQE, les sous-critères 1.1 à 1.5 de la valeur technique sont appréciés pour chaque prestation puis agrégés au niveau du lot par moyenne arithmétique. Le sous-critère 1.6 relatif au catalogue pédagogique est apprécié une seule fois au niveau du lot.
Le critère environnemental est apprécié au regard des réponses apportées dans les formulaires techniques pour les prestations du lot. Lorsque plusieurs formulaires sont requis, la note environnementale du lot correspond à la moyenne arithmétique des notes obtenues pour ces prestations.
En cas d'erreur purement matérielle de multiplication, d'addition ou de report dans le DQE, le prix unitaire ou forfaitaire renseigné pour la prestation concernée prévaut et le montant estimatif est rectifié en conséquence. Le candidat sera invité, le cas échéant, à confirmer la rectification ; en cas de refus, l'offre pourra être écartée comme irrégulière.

En cas de contradiction entre le DQE et le catalogue tarifaire pour une prestation expressément désignée au DQE, le prix figurant au DQE prévaut. Le catalogue tarifaire contractuel a vocation à couvrir les prestations complémentaires relevant strictement du périmètre du lot et non reprises au DQE.

Le montant total estimatif du DQE, calculé à partir de quantités identiques pour tous les candidats, sert à la comparaison au titre du critère prix. Les quantités et le total estimatif n'engagent pas l'acheteur. En revanche, les prestations désignées et les prix renseignés au DQE sont contractuels.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les candidats ayant remis une offre régulière, dans le respect de l'égalité de traitement. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix, sans modifier les caractéristiques essentielles du besoin. Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer les accords-cadres sur la base des offres initiales, sans négociation.

La Porte du Hainaut se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix, sans modifier les caractéristiques essentielles du besoin. L'acheteur peut également attribuer les accords-cadres sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10

du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr